



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 36051

Texte de la question

M. Kléber Mesquida attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la prise en charge des complications infectieuses des handicapés médullaires. Cette pathologie particulièrement lourde provoque notamment des escarres pouvant être monstrueuses et mettre la vie des patients en danger. Les besoins de prises en charge seraient difficiles à chiffrer, en l'absence de données épidémiologiques, mais seraient largement sous-estimés, compte tenu d'une estimation de 1 000 nouveaux paraplégiques par an. Cette sous-prise en charge pourrait s'accroître du fait de la fermeture du service de chirurgie de l'Institution nationale des invalides qui, auparavant, accueillait un nombre important de malades relevant de cette pathologie, dont pour moitié des civils. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures concrètes pour une prise en charge adaptée aux besoins des malades souffrant de cette pathologie.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36051

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2008, page 10128

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)